L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 14 AOUT 1874. — 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN 14 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, rue Royale, entre les rues Dumaine et Bienville, chemises toile.

Les exigences de la situation.

Nous savons combien il est difficile de contrôler les passions humaines et la cabale est une passion qui semble inhérente aux luttes politiques. Mais les circonstances sont si graves et si sérieuses que les rivalités, les jalousies, les préférences personnelles doivent absolument s'effacer devant les nécessités du salut commun.

Si la prolongation de l'état de choses actuel doit être une cause certaine de ruine pour ceux qui ont encore quelque chose, elle offre à ceux qui vivent uniquement de leur talent et de leur travail, employés, artisans, ouvriers, journaliers, la perspective d'un chômage indéfini et d'une misère sans remède. Il n'y a donc pas division d'intérêts entre les différentes classes de la société. Toutes ont souffert également du régime de spoliation et de pillage sous lequel nous avons vécu depuis 1868; toutes sont également menacées par la continuation de ce régime.

Il n'y a d'intéressés au maintien de l'état de choses que ceux qui en vivent et qui participent directement ou indirectement au gaspillage des ressources puisées dans une taxation excessive qui a mis la propriété rurale et urbaine et le commerce aux abois. Tous les autres, même les gens de couleur, ont intérêt à une réforme. Il y a en réalité, deux ou trois mille budgétivores qui exploitent la situation, et 150,000 électeurs qui sont exploités et dont la cause devrait être commune.

Mais les noirs suivant aveuglément l'impulsion de la bande des exploiteurs, le soin du salut commun est dévolu exclusivement à la race blanche.

Or, nous croyons utile, pour mettre fin aux petites cabales qui se produisent dans certains wards, de rappeler que l'objet de la campagne actuelle est d'assurer le salut de la Louisiane, l'affranchissement de la génération actuelle et l'avenir de la génération qui s'élève.

C'est là un but assez élevé, assez noble, assez digne d'inspirer l'abnégation, le désintéressement et le dévouement—vertus civiques qui sauvent les peuples aux heures de crise—pour que tous, depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevés, depuis les plus ignorants jusqu'aux plus intelligents, le comprennent et ne se laissent guider, dans leurs actes et leurs votes, que par le désir de l'atteindre. Si ce but est atteint, les affaires reprendront, la prospérité renaîtra et il y aura du travail pour tout le monde. Ceux qui risquent de compromettre le succès par leur ardeur à obtenir une place, font donc un calcul mauvais et agissent sous l'empire d'un égoïsme aussi mal entendu que peu patriotique.

Les ambitions particulières doivent se taire dans une épreuve commune comme celle que nous traversons; les coteries, la camaraderie, les intrigues sont œuvre de trahison envers la cause commune.

Il ne s'agit pas de places plus ou moins lucratives à faire obtenir aux amis qu'on favorise. Il s'agit de nous sauver tous d'un abîme de misère et de ruine. Pour cela, il faut envoyer à la Législature les hommes les plus recommandables et les plus compétents, ceux qui offrent le plus de garanties par l'honorabilité de leur caractère et par leur expérience ou leur intelligence; mais les candidats à la Législature sont choisis par les délégués à la Convention, et nous ne saurions trop insister sur la nécessité de choisir des délégués parmi les citoyens les plus désintéressés et les plus dévoués au bien public, et non parmi les partisans de telle ou telle coterie ou les amis de telle ou telle candidature.

La multiplicité des organisations dans le même ward a cela de dangereux qu'elle amène la nécessité des compromis. Les compromis ne sont pas une chose absolument mauvaise, mais ils ne sont utiles, dans le cas dont nous nous occupons, que s'ils servent à épurer les choix. Or, malheureusement, ils aboutissent souvent à faire accepter un mauvais choix en échange d'un médiocre. Notre devoir est de prémunir nos amis contre un pareil danger.

Nous aimons à voir les jeunes gens faire preuve d'activité et d'initiative dans une campagne électorale, mais nous leur rappellerons la nécessité de la prudence. Les anciens pour le conseil, les jeunes pour l'action, est une maxime vieille comme l'humanité. Que la jeune Louisiane ne l'oublie pas. La seule distinction à faire dans les choix des délégués, doit être basée sur la capacité et le dévouement désintéressé.

Ceux qui cherchent à mettre la discorde dans les organisations démocratiques, doivent être considérés comme suspects, car ils jouent le jeu de l'ennemi, et qu'ils le fassent dans un but d'ambition personnelle ou parce qu'ils sont secrètement affiliés aux radicaux, ils sont également répréhensibles et ils doivent être mis à l'écart. Il est certain que Kellogg cherchera par tous les moyens imaginables à semer la division dans les rangs des conservateurs. Que ceux-ci se méfient donc des brouillons et des traîtres, et qu'ils sachent les réduire à l'impuissance.

La nécessité de l'union et de la concorde n'a pas besoin d'être démontrée et les électeurs sauront distinguer entre les vrais et les faux patriotes.

L'évasion de Bazaine.

M. Bazaine s'est évadé. Son évasion lui a rendu la liberté, elle ne lui a rendu ni l'honneur ni l'estime de ses contemporains. Qu'un criminel vulgaire, qui est en guerre avec la société, cherche à regagner sa liberté; qu'un prisonnier politique, qui se croit victime d'une persécution, profite de toute occasion qui s'offre à lui de sortir de sa prison, cela est tout naturel. Mais, M. Bazaine ne peut être assimilé ni à l'un ni à l'autre. Soldat, il a été condamné par un conseil de soldats à la peine de mort et il a accepté la commutation de sa peine en protestant de son innocence. Un maréchal de France, injustement condamné, ne se soustrait pas à sa sentence, en s'échappant avec une échelle de corde comme un héros de roman. Il doit subir son sort avec dignité et attendre le moment opportun pour faire revenir l'opinion sur le verdict qui l'a frappé.

Bazaine captif pouvait encore inspirer quelque sympathie à ceux qui avaient des doutes sur sa culpabilité. Évadé, il n'est plus qu'un criminel en rupture de ban, car il a compromis sa dignité et il a reconnu implicitement la justice de la condamnation qui l'a frappé. Son évasion confirmera chez beaucoup de gens, la croyance qu'il n'est pas coupable seulement d'avoir manqué à l'honneur, mais encore qu'il a trahi sciemment son pays. Le dernier mot n'est peut-être pas dit sur la capitulation de Metz et les causes qui l'ont amenée.

La fortune est capricieuse,
Elle vous sourira peut-être;
Munissez-vous donc d'un billet
De la Loterie de la Louisiane.
Etes-vous bien sûr de ne pas gagner?
La fortune est capricieuse,
Elle vous sourira peut-être;
Munissez-vous donc d'un billet
De la Loterie de la Louisiane.
Etes-vous bien sûr de ne pas gagner?

—Une grève de fossoyeurs:

Nous avons aujourd'hui, dit le *Corriere delle Marche*, à Ancône, une grève d'un nouveau genre, la grève des fossoyeurs.

Le cadavre d'un vieillard de quatre-vingt-onze ans et six mois a dû être transporté à l'église sans civière ni poêle. On a dû se contenter de la simple bière.

En ce moment quatre ou trois autres cadavres attendent encore, et les parents ne savent quel parti prendre.

Nous croyons que les fossoyeurs veulent une augmentation de salaire.

L'ENTREVUE AVEC KELLOGG.

L'entrevue de la délégation conservatrice avec M. Kellogg, mercredi, a donné lieu à un incident assez piquant.

Au milieu de la discussion entre Kellogg et le juge Albert Voorhies, ex-lieutenant gouverneur, qui portait la parole au nom de la délégation, M. Kellogg a dit "je ne puis vous donner ce que je donne aux Républicains". Un des membres de la délégation, M. Lawler, s'est alors écrié, "on pourra vous le faire faire" (*You may be made to do that.*)

L'interruption a causé, comme on pense, une assez vive sensation, et, Kellogg a paru très ému. Le juge Voorhies s'est empressé de dire qu'il avait seul le droit de parler au nom de la délégation et il a engagé M. Lawler à ne plus interrompre. Kellogg, reprenant alors son assurance, a protesté qu'on ne réussirait pas à l'intimider et il a prononcé quelques phrases à effet à ce sujet.

L'interruption de M. Lawler a été malheureuse, car la visite de la délégation n'avait nullement pour but de chercher à intimider M. Kellogg. Mais il est une chose dont ce dernier doit se convaincre, c'est qu'il a une responsabilité sérieuse et que, s'il abuse du pouvoir dont il est investi pour favoriser son parti dans l'enregistrement et l'élection, au moyen de fraudes, un compte sévère lui sera demandé de cet abus de pouvoir. Les conservateurs sont bien décidés à ne plus laisser escamoter l'élection et ceux qui le tenteront encourront la responsabilité de graves complications. Tel est le sentiment général que nous pouvons constater dans la population.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Méridional*:

COTON.—Nous apprenons avec plaisir que nos habitants cotonniers ont déjà commencé la 1ère cueillette. M. Hardy, sur le Lac Peigneur, a plus d'une balle ramassée.

M. Ewing en aura plusieurs milliers. On n'a encore vu aucune apparence de chenilles cotonnières, ce qui permet à nos habitants d'espérer un bon rendement dans leurs récoltes. Une bonne grosse pluie nous serait très utile.

CANNES A SUCRE.—Nous avons reçu de M. Adrien Nunez deux cannes à sucre de souche de 1ère année, ayant neuf nœuds rouges et mûrs avec lesquelles on pourrait faire du sucre dès à présent. Qui peut gagner cela, voisins?

P. Butaud cultive sous contrat, une partie de l'habitation de Mme M. A. O'Bryan; il nous a apporté une canne, du plant de cette année, ayant six pieds de long et quinze nœuds bien développés, mais seulement onze de rouges. Que nos voisins du Têche nous montrent des cannes pareilles à celles-ci.

Le *Vindicator*, de Natchitoches, dit que les chenilles sont peu nombreuses et n'ont pas encore fait de mal au coton. Le maïs se présente bien en moyenne. Le Thermomètre est de 98 à 102 à l'ombre.

Le *Chief* de Donaldsonville, journal républicain, relate les troubles qui ont eu lieu dans le meeting radical, tenu samedi dernier, à Saint Jacques. Hunsaker et ses partisans ont été battus et expulsés. L'ex sénateur a reçu lui-même d'un jeune nègre un coup qui l'a étendu par terre. Après l'expulsion du clan Hunsaker, les vainqueurs se sont battus entre eux et les députés shérifs appelés pour maintenir l'ordre en sont venus également aux prises. Il était près de minuit quand l'ordre a été assez rétabli pour qu'on pût procéder à l'élection de cinq délégués. Le *Chief* gourmande ses coreligionnaires politiques sur le peu de décence qu'ils montrent.

RARE OCCASION D'ACHAT DE MEUBLES A BON MARCHÉ. Pour trouver cette occasion, il faut se transporter au magasin de M. Jas. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, où vous pourrez examiner un très bel assortiment de meubles de tout genre, solidement travaillés et fort élégants. M. Hubbard s'est fait une réputation qui lui vaut un grand succès et il exploite ce succès d'une manière profitable au public.

Puisque pour bien vivre
Il faut beaucoup d'argent,
Et que la Loterie de la Louisiane
En donne beaucoup,
Pour bien vivre prenez à la Loterie.

Puisque pour bien vivre
Il faut beaucoup d'argent,
Et que la Loterie de la Louisiane
En donne beaucoup,
Pour bien vivre prenez à la Loterie.

FRANCE.

Nous lisons dans la *France*:

Comme nous nous y attendions, l'ajournement du débat sur les projets constitutionnels a été demandé hier à la Chambre dès le début de la séance; mais c'est M. de Castellane et non le général Changarnier qui en a pris l'initiative. Combattue par MM. Ernest Picard, Raoul Duval et Feray, cette proposition a été appuyée par MM. Changarnier, Malartre et de Belcastel. Quel était l'avis du gouvernement? M. le général baron de Chabaud-Latour l'a fait connaître. M. le ministre de l'intérieur a déclaré que le gouvernement n'avait pas cessé de désirer le vote le plus immédiat possible des lois qui doivent faciliter le fonctionnement du pouvoir exécutif, mais que le dépôt du rapport de M. de Ventavon et que le dépôt annoncé comme très prochain du rapport sur la seconde Chambre, lui ayant donné un commencement de satisfaction, et la Chambre a besoin de repos, il ne peut que s'en rapporter à sa sagesse. Sur cette déclaration, l'ajournement de la discussion des lois constitutionnelles a été mis aux voix et prononcé.

L'Assemblée a même fait plus. M. Malartre ayant demandé que la Chambre se prorogeât à partir du vote réglant le budget jusqu'au lundi 5 janvier 1875, l'urgence sur cette motion a été votée par 378 voix contre 303 sur 681 votants.

C'est ainsi que les grandes luttes parlementaires attendues se sont métamorphosées en perspective de six mois de loisirs, et que les partis politiques sont rentrés dans leurs positions pour y former les faisceaux.

L'Assemblée s'est remise à la discussion du budget.

—Le candidat du parti bonapartiste aux prochaines élections du Calvados est M. Le Provost de Launay, ancien préfet de ce département. Les candidats républicains sont MM. Lecesne et Foucher de Careil.

On lit dans la *République française*:

M. le duc Decazes a été amené à faire à la tribune des déclarations intéressant la tenue du Congrès de Bruxelles. Les intérêts politiques de la France seront sauvegardés, a dit M. le ministre des affaires étrangères. La France sera représentée au Congrès par un diplomate et par un général qui seront envoyés *ad referendum*. Ils ne traiteront que sous réserve d'un accord avec le gouvernement et de la ratification par l'Assemblée. M. le ministre des affaires étrangères s'est d'ailleurs empressé de dire que tout en s'associant aux idées exprimées par l'Angleterre, le gouvernement français gardait une grande déférence pour l'intention qui a inspiré l'empereur de Russie.

Ce langage si net et si mesuré de M. le duc Decazes n'est point du goût des journaux qui ont entrepris la tâche difficile de justifier le "projet de convention" que l'on sait. Et ces feuilles disciplinées en sont réduites à lui opposer l'opinion du *Journal des Débats* qui, seul dans la presse française, a cru devoir prendre parti contre les principes de la guerre nationale. On estimera sans doute dans les chancelleries que le témoignage de M. de Molinari est peut-être insuffisant pour donner à la doctrine nouvelle le crédit qui lui fait défaut.

—La police vient d'être mise, à la suite d'une dénonciation, sur les traces de l'individu qui aurait fourni le pétrole à la Commune pour incendier nos monuments. Une pièce, retrouvée dans les papiers du ministère de la justice et adressée à J.-B. Clément, le membre de la Commune, donne à ce sujet tous les éclaircissements nécessaires. Cette pièce indiquerait les bâtiments et les maisons à incendier, ainsi que celles à perquisitionner.

Le misérable qui s'est associé ainsi aux actes de brigandage de la Commune est un homme fort connu et sur lequel la police avait les yeux depuis quelque temps.

On nous parle en outre, ajoute le *Gaulois*, de l'arrestation de trois anciens fédérés.

Deux de ces arrestations auraient été opérées, vendredi soir, parmi le personnel de la scène d'un de nos grands théâtres. Le troisième aurait été arrêté à son arrivée à la gare de Lyon-Méditerranée, au moment où notre homme arrivait de Dijon.

—La *Gironde* annonce la fermeture de trois cercles à Bordeaux, parmi lesquels le cercle du Midi. Le reproche adressé à ces établissements, et qui aurait motivé leur suppression, serait d'avoir reçu des mineurs.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Une autre complication dans l'affaire des marchés particuliers.

Le juge Hawkins de la Cour de District Supérieure a lancé une injonction mardi, à la demande de M. Bernichon et autres, défendant à C. C. Antoine, président du Bureau de la police métropolitaine, à A. S. Badger, surintendant de la police et à B. M. Turnbull, administrateur du département du commerce, de faire clore les marchés particuliers en vertu de l'acte 51 de la pseudo-législature, jusqu'à ce que la Cour Suprême des États-Unis ait donné sa décision.

Avant-hier, il y avait eu déjà une violation indirecte de cette injonction, mais, hier, M. Turnbull, a pris le parti de désobéir ouvertement au mandat de la Cour Supérieure, en déclarant qu'il voulait que la constitutionnalité de la loi fût mise une fois à l'épreuve.

En conséquence M. Turnbull a été cité à comparaître ce matin devant la Cour Supérieure pour répondre de sa conduite.

Départ du pseudo-Field.

Le *Picayune* dans son numéro d'hier après-midi, annonce comme suit le départ du pseudo avocat-général Field:

"Le colonel A. P. Field quitte la Nouvelle-Orléans cette après-midi, avec sa femme, pour aller passer quelque temps aux sources de la Virginie où il pourra se reposer de ses pénibles travaux et retremper ses forces pour le prochain terme des cours.

Le vétéran du barreau a bien gagné le congé qu'il va prendre par le zèle dont il a fait preuve dans l'accomplissement de ses devoirs et par le dévouement qu'il a montré dans l'exercice des fonctions importantes qui lui sont imposées par la loi et par la constitution."

Que de compliments pour un instrument de l'usurpateur! Cependant, la tartine élogieuse que nous avons tirée du *Pic* n'est peut-être, après tout, qu'une réclame *payante*.

La première balle de coton.

La première balle de coton récoltée en Louisiane, dans la paroisse Est-Feliciana, est arrivée avant-hier à la Nouvelle-Orléans et a été vendue hier à M. John Creggy, à raison de 22 cents la livre.

L'acquéreur a eu la générosité de faire présent de cette balle aux sœurs de l'asile du Bon Pasteur, pour qu'elles en disposent comme elles l'entendront au bénéfice de l'institution.

Meeting Démocratique dans le 5ème Ward.

Il y aura ce soir un meeting du club central démocratique du 5ème ward, présidé par notre estimable concitoyen, le major Léon Queyrouze, si favorablement connu par son dévouement désintéressé à la cause de la Louisiane.

Tous les bons citoyens du ward sont priés instamment de se rendre à l'appel du président, car il s'agit d'affaires importantes, et nous désirerions voir la partie saine de notre population largement représentée.

Il arrive malheureusement trop souvent, quand les esprits sont excités, que les dissensions éclatent dans les rangs des conservateurs; nous conseillons donc le calme, la modération et la patience à tous les bons citoyens du 5ème ward.

Les voleurs reparaissent à l'horizon.

Avant hier soir, des voleurs se sont introduits chez M. S. S. Clarke, qui demeure au No. 105 de la rue Prytania, et après l'avoir endormi au moyen de chloroforme, ont volé sa bourse contenant $200, son revolver et un pantalon.

M. Clarke en se réveillant, hier matin très tard, a éprouvé un malaise indéfinissable et des nausées, comme quelqu'un qui aurait pris du chloroforme.

Il n'a pas tardé à s'apercevoir du vol, et il a tout compris dans un instant.

Son pistolet et son pantalon ont été retrouvés dans la cour de sa résidence, les fripons ayant jugé inutile de les emporter.

Quant à l'argent, il est bien perdu, car jusqu'à présent il n'y a pas le moindre indice qui puisse mettre sur les traces des coupables.

M. Clarke habite seul sa maison, sa famille ayant été passer la saison des chaleurs dans une des villes d'eaux.

Une amazone.

Mme Smith et Mme Brady habitaient la même maison, No 207 rue Julia, et se détestaient cordialement, paraît-il, à tel point qu'il n'y avait que le sang qui pût appaiser la colère qui grondait dans leur sein.

Le monde n'était pas assez large pour contenir les deux femmes qui se seraient retrouvées aux antipodes. Mme Smith, plus résolue que sa voisine, a décidé, mercredi soir, de mettre fin à une situation devenue intolérable.

En conséquence, elle s'est armée d'un long couteau dûment aiguisé, et pénétrant dans la chambre de Mme Brady, elle s'est élancée sur elle comme une lionne en furie, avec l'intention bien évidente de la faire passer de vie à trépas. Mme Brady s'est défendue de son mieux, mais elle a reçu deux ou trois estafilades.

La virago, à la vue du sang qu'elle avait répandu, a pris la poudre d'escampette et on ne l'a plus revue. Les blessures de Mme Brady sont très légères.

TEMPERATURE.—13 août 1874.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	84	29
12 M.	97	36
3 P. M.	102	39
6 P. M.	98	37

Voulez-vous $10,000? Prenez à la Loterie.
Voulez-vous $10,000? Prenez à la Loterie.
Voulez-vous $10,000? Prenez à la Loterie.
Voulez-vous $10,000? Prenez à la Loterie.
Voulez-vous $10,000? Prenez à la Loterie.

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET LES CARLISTES.

L'article suivant de la *Presse* fait justice des accusations calomnieuses dirigées par la presse prussienne contre le gouvernement français et si complaisamment reproduites par des journaux français de l'opposition.

Dès l'origine de la lutte, la France n'a rien négligé pour remplir tous les devoirs que lui traçait le droit des gens; elle a prêté au gouvernement espagnol ses bons offices dans la même mesure qu'elle l'aurait fait si ce gouvernement était officiellement reconnu par les puissances. Doublant ses lignes de douane et les renforçant par des envois de troupes, elle a soigneusement surveillé la frontière, elle a opéré des saisies d'armes et de munitions, elle a arrêté dans le département des Basses Pyrénées et interné dans les départements du Nord les officiers et les soldats carlistes qui s'étaient, comme le curé de Santa-Cruz, réfugiés sur son territoire.

Quant aux Espagnols qui habitaient déjà nos villes du midi avant l'insurrection carliste, qui sont immatriculés chez les consuls ou agents consulaires de leurs nations et qui n'ont donné lieu à aucun sujet de plainte, le simple bon sens dit qu'ils ne pourraient être l'objet d'expulsions et qu'ils se trouvent protégés par les lois de l'hospitalité.

Qu'il y ait parmi eux certains individus dont les sympathies soient carlistes, cela est incontestable, mais si ces sympathies ne se traduisent pas dans le domaine des faits, elles ne sauraient motiver des mesures de rigueur. Ce qui est hors de doute, c'est que l'armement et l'équipement carliste ne sont pas d'origine française; des lois sévères interdisent à nos nationaux d'envoyer des armes aux troupes de don Carlos, et ces lois ne subissent aucune dérogation. Ce sont des navires étrangers qui ont porté à l'insurrection les munitions dont elle se sert en ce moment.

Des caisses d'armes ont aussi été expédiées par la Bidassoa, mais elles n'étaient point parties de notre territoire et nous n'avons aucune juridiction sur la portion de ce cours d'eau qui appartient à l'Espagne. Ajoutons que si la surveillance de notre frontière n'a pas été aussi rigoureuse que nous le désirions, c'est que nous n'avons pas rencontré de la part des autorités espagnoles limitrophes toute la coopération qui serait nécessaire pour que les deux polices et les deux lignes de douanes agissent parallèlement et puissent combiner leur action.

Malheureusement l'autorité espagnole n'est guère efficace dans les provinces du nord, et ses agents, dans les localités où ils peuvent encore exercer leurs fonctions, ne sont pas en mesure de faire pleinement respecter une frontière difficile à garder dans tous les temps, et à plus forte raison dans une époque de crises et de guerre civile comme la période actuelle.

—On écrit de Pesth, à la *Presse* de Vienne, en date du 24 juillet, que les travaux qui doivent s'exécuter sur le Danube, aux Portes de fer, ne sont pas encore commencés.

C'est donc en vain que le gouvernement autrichien a obtenu des États intéressés—la Turquie, la Roumanie et la Serbie, la concession nécessaire pour aborder les travaux de régularisation.

Il est fort regrettable que les États susmentionnés se montrent aussi indifférents à l'égard de cette entreprise, que si elle n'avait pas pour eux la moindre importance.

LE CONGRÈS DE BRUXELLES.

C'est le 27 juillet que le congrès de Bruxelles a dû tenir sa première séance. Cette réunion ne sera d'ailleurs consacrée qu'aux formalités habituelles, échange des pouvoirs, constitution de l'assemblée, désignation du président, etc.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, il est généralement d'usage d'appeler au fauteuil de la présidence le ministre des affaires étrangères ou le délégué de la puissance chez laquelle se tient le congrès. La présidence revenait donc tout naturellement, dans la circonstance actuelle, aux représentants de la Belgique; mais il paraît que, par un scrupule honorable, le gouvernement belge hésiterait, en raison de la neutralité de la Belgique, à accepter cet honneur pour ses délégués.

Quant aux dispositions des États qui se feront représenter au congrès, elles continuent à n'être pas toutes unanimement favorables. Il n'est pas une puissance européenne, autre que la Russie et que la Prusse, qui n'aborde cette délibération avec défiance. L'Angleterre et la France, on le sait, ont envoyé une adhésion entourée de réserves. Le conseil fédéral suisse, d'après ce que nous apprend le *Journal de Genève*, se renfermera dans une grande réserve, et ne signera pas une convention "qui serait toute au profit des grandes puissances militaires, et un petit État comme la Suisse y regardera à deux fois avant de se lier les mains."

La *Libertà*, de Rome, annonce que les délégués italiens ont reçu pour instruction de ne consentir à aucune proposition tendant à limiter les droits des populations d'aider les villes menacées d'une invasion.

L'opinion commune, à cet égard, est assez bien formulée dans la *Revue britannique*: "Il faut attendre—dit cet important organe de publicité—l'ouverture du congrès et les renseignements qui seront donnés sur les débats, pour se rendre compte de la portée de ce projet international.

Pour nous, nous ne croyons pas qu'il y ait possibilité d'aboutir à une entente convenable, et nous persistons à mettre tous les gouvernements de l'Europe en garde contre cette logomachie philanthropique où l'honnêteté et la loyauté seront à coup sûr dupes, sinon victimes. Cette réunion ne peut produire autre chose que des procès-verbaux bien pompeux, des tirades sonores, sans autorité et sans valeur, et qu'on s'empressera de méconnaître tout aussitôt, dès l'origine du premier conflit." *France.*

—Voici la liste complète des délégués envoyés par les diverses puissances au Congrès de Bruxelles, provoqué par le gouvernement russe pour délibérer sur les droits des belligérants:

Russie:—Baron Jomini, général de Beer.
Allemagne:—Général de Voigt-Rheetz.
Autriche-Hongrie.—Comte Chotek, général de Schönfeld.
Belgique.—Baron Lambermont, colonel Mockel, procureur-général Faider.
Danemark.—
Espagne.—Duc de Tétuan, général Servet y Fumagalli; contre-amiral de la Pezuela.
France.—Baron Baude, général Arnaudeau.
Grande Bretagne.—Sir Alfred Horsford, major-général; le major Hale.
Grèce.—Colonel Manos.
Italie.—Baron Blanc, ponte Lanza.
Pays-Bas.—M. de Lansberg, général Van der Schrieck.
Portugal.—M. d'Antas, général l'almeida.
Suède.—Colonel Staaff.
Suisse.—Colonel Hammer.
Turquie.—Etienne Caratheodoro effendi, colonel Ehem bey.

L'ÉVASION DE ROCHEFORT.

L'*Indépendance belge* publie une longue lettre de Nouméa dans laquelle, selon son correspondant, sont résumés ces résultats de l'enquête sur l'évasion de Rochefort. Sans nous arrêter aux faits déjà connus, nous empruntons à cette lettre quelques détails curieux et caractéristiques.

Il y a à Nouméa "plusieurs Prussiens," qui, pour des raisons qu'on éclaircira, "se sont fait naturaliser Français."

Parmi eux est un nommé Bauer, architecte, chez lequel était employé Baillière, et un certain Dusser, qui avait Bastien à son service.

Jourde gagnait 400 fr. par mois, en qualité de commis, chez M. le Pelletier, à la boucherie de la marine.

Tous trois demeuraient à Nouméa.

Rochefort, Grousset et Olivier Pain habitaient une petite maison au bord de la mer, maison qui était presque toujours fermée, l'ancien rédacteur de la *Lanterne* menant, au moins en apparence, une vie très retirée.

A diverses reprises, Jourde avait proposé au capitaine Law, du *P.-C.-E.*, de l'emmener à son bord. Celui-ci avait refusé, laissant entendre, cependant, que plus tard ce serait possible.

Au mois de mars, Jourde reprit ses sollicitations, et le capitaine lui répondit:

"Cette fois, je puis consentir, car c'est mon dernier voyage à Nouméa, et, ne devant pas revenir, je ne crains plus de m'exposer à une saisie et à ses conséquences."

Jourde, qui s'était entendu un jour avec Rochefort et Grousset, effraya d'abord le capitaine du *P.-C.-E.*, qui reculait devant la responsabilité d'embarquer six personnes.

Cependant il finit par consentir, et voici à quelles dures conditions il vendit sa complicité.

Moyennant 2,000 fr. par personne, il emmènerait qui voudrait partir, jusqu'à six personnes.

On devait se procurer les moyens d'arriver à bord, car lui ne fournissait pas d'embarcation, afin qu'au cas où une perquisition serait opérée au moment du départ, si les fugitifs étaient découverts, il ne pût être accusé de complicité.

Rochefort signerait une garantie du prix du passage pour tous les voyageurs.

A l'arrivée, seul, Henri Rochefort pourrait débarquer, mais ses compagnons seraient gardés à bord jusqu'après payement du passage. En cas de non-payement, les autres seraient reconduits à Nouméa ou remis au consul de France à Sydney par le capitaine, et ils seraient considérés comme étant montés à son bord sans qu'il en eût connaissance.

Est-ce assez anglais?

Les fugitifs partirent vers minuit, et, dès le lendemain, ce fut le Prussien naturalisé Bauer qui révéla le premier la fuite des condamnés.

Il écrivit, le matin, à M. Chanloup, commandant de la déportation, deux lettres successives, dans lesquelles il disait: "Je sais de source certaine que Henri Rochefort, Paschal Grousset, Baillière, Bastien, Olivier Pain et Jourde se sont évadés, cette nuit. C'est d'autant plus sûr que Baillière ne s'est pas présenté au bureau. Ils sont à bord du *P.-C.-E.*"

On s'empressa de vérifier le fait, qui fut reconnu exact.

Il y avait, en ce moment, à Nouméa, une mission d'officiers supérieurs de la marine, qui, de concert avec le gouverneur, ouvrit une enquête, dont voici les résultats:

L'évasion à bord du *P.-C.-E.* étant connue, restait à savoir quelles étaient les personnes qui y avaient prêté les mains.

Les premiers soupçons se portèrent aussitôt sur M. Bauer, qui avait connu si promptement la nouvelle. Un mandat d'amener a été lancé contre lui.

Le domestique de Henri Rochefort a déclaré ensuite que son maître était encore à table, quand le canon du soir a retenti pour la fermeture des cantines.

L'évasion avait donc eu lieu plus tard, c'est-à-dire probablement vers minuit.

Mais par quels moyens? Évidemment ce n'était pas à la nage, puisque Rochefort avait emporté ses papiers personnels.

La découverte en rade, huit jours après l'évasion, du canot de M. Duser, coulé par le fond, montra que les prévisions s'étaient réalisées et qu'il ne pouvait pas y avoir d'autres évasions, puisque le canot pouvait contenir juste six personnes.

Les évadés avaient donc gagné le *P.-C.-E.* dans cette embarcation qui avait amené de Nouméa, situé à un mille (1,875 mètres) de la presqu'île Ducos, Bastien, Baillière et Jourde.

Bastien a dû servir de pilote, lui qui faisait tous les jours cette traversée, et les a conduit à bord du *P.-C.-E.*, mouillé en rade assez loin du bord et reconnaissable à ses feux de position de nuit.

—M. Jules Simon vient d'être nommé directeur politique du *Siècle*, en remplacement de M. Leblond qui se retire le 1er août.

—Mlle Andréline Dommergue a été reçue pharmacien à Montpellier. Elle a subi avec succès tous ses examens.

—Dans un restaurant du dix-neuvième ordre, un pauvre diable, dont la bourse est aussi maigre que la personne, demande une omelette.

Après l'avoir mangée, il appelle le garçon:

—Pourquoi, diantre, avoir mis tant d'ail dans cette omelette?...

—Oh! monsieur, répondit-il, *les œufs étaient si mauvais!*

—A la fin d'un dîner où l'on avait beaucoup parlé du curieux livre de Michelet, l'*Oiseau*, on se mit à jaser sur les animaux en général, et les animaux domestiques en particulier.

Madame X...., jolie petite dame que le champagne avait frappée, dit naïvement à son voisin:

—Moi, j'aime beaucoup les animaux... demandez plutôt à mon mari!!!

Un assortiment entièrement nouveau de véritable "Jais anglais", en parures, bracelets, boucles, vinaigrettes, colliers, chaînes de montres, croix, &c., chez Zimmermann, 189, rue du Canal.

—On mande de Constance, en date d'hier:

L'impératrice Eugénie a rendu visite vendredi au grand-duc et à la grande duchesse de Bade.

Le prince Louis-Napoléon est arrivé hier samedi à Arenenberg.

Témoignages de Voyageurs.—Des milliers de gens qui ont voyagé par terre et par mer ont attesté l'efficacité des amers "Hostetter's Stomach Bitters" comme préventif des troubles physiques qui surviennent ordinairement par suite des changements de climat, de régime et d'eau qui sont la conséquence d'une vie nomade. Sur les systèmes tonifiés, fortifiés, et réglés par ce bienfaisant antidote végétal les causes externes de débilité et de maladie semblent produire peu ou point d'effet. Armé des Bitters Hostetter le voyageur peut défier le mal de mer et les brouillards froids des îles britanniques, les vents côtiers des Antilles, la température glacée de l'Alaska septentrional, et les chaleurs brûlantes des tropiques, avec une impunité égale. L'effet de cet admirable stimulant médicamenteux, est d'accroître grandement l'énergie vitale du système, ce qui lui permet de résister et de rejeter les causes excitantes de maladies.

Décédée, hier soir, à huit heures un quart, à Müneburg, Lac Pontchartrain, à l'âge de soixante-trois ans, Madame veuve CAUTRON, épouse de JOSEPH LANG. Le convoi partira à l'arrivée des chars de quatre heures et demie. Ses amis et connaissances sont priés d'assister aux funérailles. De la part de son époux.

Décédée hier à 11 heures et demie du matin, à l'âge de onze mois et treize jours, CATHERINE, fille de Dominique Courtade et de Marie Noyl... Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu ce matin, à 9 heures précises. Le convoi partira de la résidence de son père, rue Girod, entre les rues Dalbigny et Roman. De la part de la famille.

Décédé hier matin, à sept heures et demie, WILLIAM L. CAMPBELL, à l'âge de trente-six ans, natif de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances des familles Campbell, Dorfeuil, S. J. Peters, ainsi que ceux de ses beaux-frères A. L. R. Kernion et William Bogel, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui vendredi à quatre heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Ste-Anne No 47, entre Bourgogne et Remparts.

Décédé à l'âge de soixante ans, ANTOINE PATTANI, natif du canton du Tessin (Suisse). Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, vendredi, à cinq heures de l'après-midi. Le convoi funèbre partira du No. 271, rue du Camp.

ENTREPOT DE TAPIS.
17............Rue de Chartres............19
A. BROUSSEAU,
Importateur et Marchand en gros et en détail.
TAPIS—1000 rouleaux, anglais et américains.
TOILES CIRÉES, pour planchers et tables.
NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES, Corniches, couvertures de tables et de pianos.
RIDEAUX en dentelle et de Nottingham.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Bureau de l'enregistrement des votants de l'État.
Nouvelle-Orléans, 13 Août 1874.
Conformément à une loi de l'Assemblée Générale de la Louisiane, approuvée le 21 juillet 1874 et intitulée "Acte pour pourvoir à la révision et à la rectification des votants enregistrés de l'État, etc.," avis est donné que les bureaux d'enregistrement dans chaque paroisse de l'État et chaque ward de la Ville de la Nouvelle-Orléans seront ouverts pour l'enregistrement des votants le LUNDI, 31 AOUT 1874, et resteront ouverts (les dimanches et les jours fériés exceptés) jusqu'au VENDREDI, 2 OCTOBRE 1874, à l'effet d'inscrire tous les votants de la Louisiane ayant le droit de voter.
La loi exige que les bureaux soient ouverts de sept heures du matin à une heure de l'après-midi, et de deux à sept heures du soir.
Tous ceux qui désirent voter à l'élection générale du 2 novembre 1874 doivent se faire inscrire de nouveau, car la loi défend à l'électeur de voter en se fondant sur un certificat d'enregistrement délivré avant l'année 1874.
THOMAS LYNNE, Enregistreur des votants de l'État.

Avis.
A dater d'aujourd'hui le train fera connexion avec le bateau à vapeur, pour la Nouvelle-Ibérie, les mardis, jeudis et samedis. Pour St Martinville, les jeudis et les samedis. Nouvelle-Orléans, 11 août 1874.

Avis! J. TUROCOTTE,
158............Rue du Canal............158
(Bâtisse Blanche, coin Baronne.)
Le magasin sera fermé VENDREDI, 14 août, à 10 heures du matin, pour prendre l'inventaire. Il sera ouvert de nouveau samedi matin, comme d'habitude, et on y fera un sacrifice de marchandises d'été.
J. TUROCOTTE, No 158 de la rue du Canal.

En débarquement
du steamer State of Louisiana.
10 paniers 25 bouteilles champagne L. Roederer.
A vendre par C. CAVAROC & SON, No. 30 rue Decatur.

En Débarquement
Du vapeur "State of Louisiana" de Bordeaux.
100 Barriques Vin St-Macaire O. S.
200 caisses Cerises à l'Eau-de-Vie.
Fruits assortis à l'Eau-de-Vie.
Abricots.
Prunes.
—En magasin.
70 Barriques Vin Castelmoron, de Bordeaux,
100 Futailles Eau-de-Vie de Cognac,
200 Caisses do.
300 Futailles Bière Younger & Dessjan,
Caisses Vermouth d'Italie,
Macaroni et Vermicelle,
100 Futailles Sherry de Cette,
4000 Caisses Verres à Vitres.
A vendre par BERCIER & DE SMET, No 5 rue Tchoupitoulas.

Avis.
Le DOCTEUR ORIARD informe sa clientèle qu'à partir de ce jour ses consultations auront lieu de deux heures à quatre heures du soir. Encoignure Orléans et Dauphine.

Dessin linéaire.
Un professeur offre de donner des leçons de dessin linéaire soit dans une école soit dans les familles, à des conditions modérées. S'adresser par lettre à "professeur de dessin" au bureau de l'Abeille.

L'Union Française.
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No 3.
Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.
Président, L. BRETON.

Avis.
Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1874.
NOUS payons encore, aux conditions les plus libérales, les taxes arriérées de la ville.
E. H. LEVY & Co. Au No. 120 de la rue Gravier.

Réouverture
de l'ancienne Ecurie de Charles Laborde, au No 98, à l'encoignure des rues St-Louis et Bourbon. Appartenant aujourd'hui à M. B. Béraud.
L'OUVERTURE de cet établissement aura lieu vers le 1er août. Les personnes qui voudraient placer leurs voitures, ainsi que leurs chevaux, devront s'adresser à M. B. Béraud, sur les lieux. Prix modérés.

Hôtels, Restaurants, &c.

L'Hôtel de la Grand'Ile.
S'ouvrira le 6 Juin, pour la saison de 1874.
C'EST LE SEUL ENDROIT DU SUD où l'on trouve les VÉRITABLES BAINS DE RESSAC.
Prix de la pension: $50 par mois, $15 par semaine, $3 par jour.
B. MARGOT Propriétaire.

HOTEL DE L'EUROPE, A Biloxi.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il vient de réparer son établissement et qu'on y trouvera, à des prix modérés, tout le comfort désirable. Il se recommande aux voyageurs et aux touristes de la Nouvelle-Orléans.

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15....RUE ROYALE....13
Entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.
ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix.
Il y a des Salons particuliers au premier, des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.
Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

MUSIQUES ET INSTRUMENTS
Messieurs F. Charpaux & Cie.,
9......RUE ROYALE......9
ONT l'honneur d'informer le Public de la Nouvelle-Orléans...

AVIS.
FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST Co.
JOHN A. J. CRESWELL, ROBERT PURVIS, R. H. T. LEIPOLD, Commissaires.

Fruits de la Californie.
Il vient d'être reçu, Au magasin de fruits, Magasin bleu, AU COIN DES RUES CAMP ET CANAL: Des Fruits de la Californie.

Université Washington et Lee,
En Virginie,
Président—G. W. C. LEE.
WM. DODD, Clerk of Faculty, Lexington, Virginie.
T. L. BARTLETTE.

Avis aux contribuables.
WILLIAM H. DECKER, Président du Board d'Assesseurs d'État.

Liquidation Positive.
P. MALLARD,
55 Rue Royale.

A la Renommée des Sirops.
NOUVELLE-ORLÉANS.
Grande réduction de prix. Sirops au jus de fruits garantis.
GROSEILLE, FRAMBOISE, FRAISE, LIMON, ORGEAT, VANILLE, ANANAS, SALSEPAREILLE.
VINAIGRES FRAMBOISES, ETC., ETC.

Changement de Domicile.
PIANOS ... HARMONIUMS

Pension Privée d'Orléans.
C'EST l'ancien "HOTEL DES PLANTEURS"

A. Billet & Co.

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL.

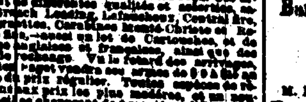

Avis aux amateurs de chasse.
M. JULIEN BAGET prévient le public...

Chaudières à Sucre du Tennessee

UNE BOITE
Donne une guérison parfaite de
LA FIEVRE EN FRISSON.
Un préservatif infaillible de la
FIÈVRE EN FRISSON.
PAS DE QUININE! PAS DE MERCURE! PAS D'ARSENIC!
Les PILULES du Dr. BELLAMY
Prix, Une Piastre la boîte.
PHILIP LAWRENCE, Propriétaire, 23 Dey Street, New-York.

BARNETT & CAMMACK,
COURTIERS.

$10,000 de récompense

Boulangerie à vendre.

La Flor de los Tabacos.
F. SUARES & Bro.

MORRISON & WOODWARD

Dr EUGENE E. SOUCHON.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE.

ERNEST CABAUD,
Fabricant de Chaussures à Vis.

PIERRE PAVIA

J. B. CAMORS & CO.
MARCHANDS DE FARINE
Négociants Commissionnaires.

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.
AUGUSTE COUTURIE,
9....Rue St-Louis....9

BALSAMIQUE des PYRENEES.
LIQUEUR HYGIÉNIQUE (approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE, (AGENT.)

QUEYROUZE & BOIS,

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.

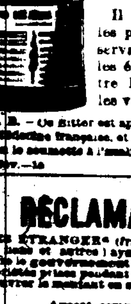

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est une contrefaçon... l'organisme de la manière la plus immédiate.
Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

RÉCLAMATIONS.

Consulat de France.

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Comité démocratique de Paroisse
PAROISSE D'ORLÉANS.

Tirage de la Loterie de l'État de la Louisiane.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

Louisiana Savings Bank
Safe Deposit Company.

ASSURANCE SUR LA VIE.
New York Life Insurance Company

COPES & OGDEN,
Agents-Généraux.

The Freedman's Savings & Trust Co.
No 182 Rue du Canal,

A. Carrière & Co.,
NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, &C.

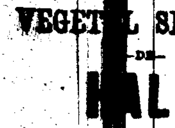

RENOVATEUR VÉGÉTAL SICILIEN DE HALL,
POUR LES CHEVEUX.

TEINTURE DE BUCKINGHAM POUR LES FAVORIS.
Fabriqué par R. P. HALL & Co., NASHUA, N. H.